Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
Présents :	20
Votants :	25

OBJET :

N°DCM2024-55

Travaux de confortement et mise en conformité des systèmes d'endiguement du Borne : Avis sur le dossier d'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

Mairie de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Jocelyne BURNIER, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Hervé MILESI, Alexandre PESSEY-GIROD,

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Alexandre CHUARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général déposé par le SM3A pour les travaux de confortement et mise en conformité des systèmes d'endiguement du Borne SE-ARVE-RG-BONNE-26.24 et SE-ARVE-RG-STPI-27.17 sur les communes de Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny, une enquête publique se déroule du mercredi 21 août au vendredi 20 septembre 2024 sur ces mêmes communes. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Bonneville.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve et dans la continuité des études de dangers engagées en 2017 sur les endiguements de ce même territoire. Les objectifs du projet s'articulent autour de 3 axes : l'hydraulique et la sureté, l'environnement, le paysage et les usages.
Le dossier est consultable en mairie ou à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5536.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, M. le Préfet de la Haute-Savoie sollicite l'avis du conseil municipal concernant ce projet. Cet avis doit être rendu avant le 05 octobre 2024.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ Émet un avis favorable sur le dossier présenté par le SM3A portant sur la demande d'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général pour les travaux de confortement et mise en conformité des systèmes d'endiguement du Borne sur les communes de Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Alexandre CHUARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)